



Forum des acteurs pour le démarrage du processus de mise en place de l'accord bilatéral sur la gestion de la transhumance entre la Région de Diffa (Niger) et la Région du Lac (Tchad)

Relevé des conclusions et recommandations

Niamey, 5-7 juillet 2021

I. Introduction

1. Sur l'initiative de l'Association pour la promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) et du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) s'est tenue à Niamey, au Niger, du 5 au 17 juillet 2021, le Forum des acteurs pour le démarrage du processus de mise en place de l'accord bilatéral sur la gestion de la transhumance entre la Région de Diffa (Niger) et la Région du Lac (Tchad).
2. La rencontre a regroupé six principaux groupes d'acteurs des deux (2) régions et pays, à savoir (i) les autorités administratives régionales et locales, les collectivités locales, les autorités religieuses, les réseaux et organisations d'éleveurs, les Services techniques des Ministères en charge de l'Élevage et de la Sécurité, les Organisations d'Intégration Régionale (OIG), les ONG et Associations, les projets et programmes. La liste complète des participants est jointe en annexe du présent relevé de conclusions et recommandations.

II. Objectifs et résultats attendus du Forum

II.1. Objectifs

3. Le Forum avait pour objectif général de jeter les bases pour la mise en place d'un cadre de concertation bilatéral Niger-Tchad à travers un débat sur les problèmes spécifiques à la transhumance transfrontalière dans les deux régions frontalières pour identifier des solutions adéquates qui seront prises en charge par le cadre.
4. Plus spécifiquement, il s'agissait de :
 - présenter la situation de la transhumance dans les deux régions ;
 - identifier les contraintes majeures à l'exercice de la transhumance dans lesdites régions frontalières et identifier les défis et les opportunités ;
 - identifier les acteurs majeurs à intégrer dans le cadre de concertation et ce, en fonction des problématiques retenues ;
 - faire une analyse des parties prenantes et établir leurs rôles et responsabilités au niveau du cadre de concertation et ;
 - élaborer une feuille de route consensuelle pour les prochaines actions à entreprendre.

II.2. Résultats attendus

5. Cinq (5) principaux résultats étaient attendus au terme du Forum, à savoir :
 - i. les acteurs sont informés de la situation de la transhumance dans les deux régions;
 - ii. les défis et les opportunités liés à la transhumance transfrontalière sont déterminés besoins sont identifiés
 - iii. la problématique majeure fédérative du cadre bilatéral est identifiée et formulée ;
 - iv. les acteurs clés à impliquer aux différentes échelles locale, régionale et nationale sont identifiés et leurs rôles et responsabilités définis et ;
 - v. une feuille de route claire et réaliste de mise en œuvre des actions en 2021 et 2022 est élaborée.

III. Cérémonie d'ouverture

6. La cérémonie d'ouverture du Forum a été présidée par Monsieur Tidiani Idrissa Abdoukadi, Ministre de l'Élevage, Porte-parole du Gouvernement du Niger, en présence de plusieurs

autres personnalités représentant les institutions nationales et sous-régionales. Elle a été ponctuée par 5 allocutions et le discours d'ouverture prononcé par le Ministre de l'Élevage.

7. Dans son discours de bienvenue, Monsieur Oudou Ambouka, Gouverneur de la Région de Niamey a remercié l'APSS pour le choix de sa ville pour abriter le Forum. Il a en outre indiqué que la gestion de transhumance, objet du Forum, est une activité cohérente avec la politique nationale du Niger qui prône, entre autres, « la protection des bases productives, la transformation et la modernisation du monde rural ».
8. Intervenant au nom des éleveurs et pasteurs, Monsieur Dicko Amadou Hamadou, Président du Conseil d'Administration de l'APSS, a engagé les participants à trouver des solutions durables au problème de la transhumance entre les 2 régions, émis le vœu pour un retour rapide de la paix et de la sérénité dans les pays de la sous-région.
9. Au nom du Secrétaire Exécutif du CILSS, Mme Edwige Yaro Botoni, Coordinatrice Régionale du PRAPS, a de prime abord, remercier les autorités nigériennes pour avoir accepté d'abriter le Forum. Elle a ensuite rappelé que la mobilité pastorale est une stratégie de production animale et de mise en marché du bétail. Toutefois, a-t-elle soutenu, celle-ci fait face à des contraintes multifactorielles auxquelles sont venues s'ajouter l'insécurité et la pandémie de la COVID-19, toutes choses qui mettent à rude épreuve la résilience des systèmes d'élevage mobiles. D'où l'appui du PRAPS visant à faciliter le dialogue politique pour améliorer la transhumance transfrontalière à travers la dynamisation d'une dizaine de cadres de concertation telles que celui de Maradi (Niger) – Katsina (Nigeria) au cours du PRAPS2.
10. Dans son allocution, Monsieur Mahamat Fadoul Makaye, Gouverneur de la Région du Lac et Chef de la Délégation Tchadienne, a insisté sur les conclusions de la rencontre de Bol en 2018 qui ont bien mis en évidence les préoccupations des éleveurs nomades et transhumants. Il a appelé donc les participants au Forum à enrichir le document et de progresser vers sa mise en œuvre rapide.
11. Dans son discours d'ouverture du Forum, Monsieur Tidiani Idrissa Abdoukadi, Ministre de l'Élevage a traduit aux participants les salutations de Son Excellence Monsieur Mahomed Bazoum, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat et de son Excellence Monsieur Ouhoumoudou Mahamadou, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il a ensuite situé l'importance économique et sociale de l'élevage au Niger dont la contribution s'élève à 11% du PIB et 40% du PIB agricole. Il a porté une mention particulière à l'élevage pastoral qui est responsable de plus 80% de la production de viande et de lait au Niger. C'est fort de cette importance pour son pays que le Ministre a salué cette initiative de cadre de concertation bilatéral qui permettra entre autres de faciliter la mobilité pastorale, de gérer les ressources communes et de prévenir les conflits liés au pastoralisme. Il a conclu son propos en disant qu'il attend de ce Forum des propositions concrètes et pertinentes pour une transhumance apaisée entre les régions de Diffa (Niger) et du Lac (Tchad).

IV. Déroulement des Travaux

12. Les travaux du Forum ont été structurés autour de communications en séances plénières suivies d'échanges et, de travaux de groupe orientés vers l'identification des contraintes et défis liés à la transhumance entre les 2 régions, ainsi que l'identification des acteurs et de leurs rôles et responsabilités dans le futur cadre de concertation.
13. La co-présidence du Forum a été assurée par Dr Adyl Bechir, Directeur en charge des organisations pastorales au Ministère de l'Élevage et des Productions Animales du Tchad et de Monsieur Abdou Mahaman, Coordonnateur national de programme la Commission du Bassin du Lac Tchad. Ils étaient assistés par deux rapporteurs, savoir Monsieur Idriss Malhoum Limane, président de la plateforme des acteurs de gestion des ressources naturelles du Bassin du Lac Tchad (partie tchadienne) et de Madé Oumara de la Direction générale de l'Élevage de Diffa.

14. La facilitation des travaux a été assurée par Dr Hamadé Kagoné, expert en agropastoralisme. Pour chaque session, la méthode d'animation a consisté à assurer : (i) un partage d'informations par des présentations liminaires ; (ii) des échanges et analyses approfondies par les participants ; et (iii) la restitution de la synthèse des discussions par le facilitateur.

4.1. Session 1 : attentes des participants

Le tour de table pour la présentation des participants a été l'occasion de recueillir leurs attentes au terme du Forum et de la mise en œuvre du cadre de concertation. Ce sont :

- des défis bien identifiés et des solutions pour une transhumance apaisée ;
- le démarrage du processus qui doit intervenir dans un bref délai ;
- une transhumance apaisée et sécurisée ;
- la protection des pasteurs et de leur bétail contre les vols, les kidnappings, etc. ;
- la défense des intérêts des pasteurs des 2 régions ;
- l'entente, la paix et la cohésion sociale entre les différentes communautés ;
- un modèle de cadre de concertation robuste qui pourrait être mis à l'échelle dans les espaces CEDEAO et CEEAC ;
- l'application effective des recommandations du Forum ;
- une feuille de route réaliste et réalisable et ;
- l'aboutissement du cadre de concertation de proximité de gestion de la transhumance entre les 2 régions.

4.2. Session 2 : Etat des lieux et interventions en faveur de la transhumance

15. Au cours de cette session, quatre (4) présentations ont été faites sur le PRAPSI et le PRAPSII, la situation de la transhumance dans les régions de Diffa (Niger) et du Lac (Tchad) et, l'expérience du cadre de concertation Maradi-Katsina.

16. **La communication sur le PRAPSI et PRAPS2**, faite par Dr Edwige Yaro Botoni, Coordinatrice Régionale du PRAPS, a mis l'accent sur les points suivants :

- Les acquis du PRAPSI à savoir : 148 unités vétérinaires construites ou réhabilitées, 365 parcs à vaccination construits ou réhabilités, 307 points d'eau pastoraux fonctionnels accessibles aux éleveurs transhumants et aux agro-pasteurs et 78 marchés à bétail réhabilités et construits entre autres ;
- Un aperçu sur le PRAPS2 doté d'un budget de 375 millions de dollars US et dont l'objectif de développement est d'« améliorer la résilience des pasteurs et agropasteurs dans des zones ciblées de la région du Sahel ». Les innovations du PRAPS2 par rapport au PRAPSI portent sur : le contrôle des médicaments vétérinaires, la production fourragère, le développement de la chaîne de valeur et le financement des micro-projets et l'accès aux registres sociaux et civils, ainsi que l'extension de la zone de couverture du projet.

17. La deuxième communication, qui a porté sur le **Bilan et les leçons des expériences de concertation entre les acteurs du Bassin du Lac Tchad : Contribution d'APESS**, a été présentée par Monsieur Modibo Oumarou, Point Focal APES-PRAPS. Celle-ci a été articulée autour des points ci-après :

- l'Etat d'avancement du processus de concertation indiquant que toutes les parties prenantes ont été rencontrées et qu'elles sont favorables à la mise en place du cadre de concertation, les thématiques à développer, les acteurs à impliquer et une feuille de route ;
- la tenue de la 1^{ère} réunion de concertation sur le corridor du 23 au 24 janvier 2018 à Bol sur le thème : « Insécurité et reconfiguration de la mobilité pastorale autour du Lac Tchad, point de vue des pasteurs » ayant permis d'identifier les contraintes de l'élevage dans le

- BLT, les actions prioritaires, les axes majeurs de transhumance et commercialisation du bétail dans le lit du lac Tchad d'une part et de définir le format du cadre de concertation
- les contraintes majeures auxquelles font face les systèmes d'élevage dans le BLT, notamment les contraintes des éleveurs, les contraintes liées à la pression sur les ressources naturelles, les contraintes liées à la santé humaine et animale, les contraintes socioéconomiques
 - les dimensions importantes pour le cadre de concertation au niveau local, à savoir : la transhumance transfrontalière, la santé animale et l'éducation/formation, la commercialisation du bétail, la gestion des crises pastorales, la gestion des conflits, l'amélioration des parcours et , l'emploi des jeunes et ;
 - le recadrage du processus vers un cadre bilatéral Diffa-Lac, appropriable par les acteurs et qui s'inscrit dans la durée.
18. **La présentation de la situation de la transhumance dans la région de Diffa** a attiré l'attention sur :
- L'existence de 3 axes de transhumance entre la région de Diffa et la région du Lac au Tchad, à savoir : (i) l'axe Nguigmi-Kouttou-Blabrine-Daboua(Tchad) ; l'axe Kablewa.Bororam-Bollougrom-Labéria-Kindjiria (Tchad) et l'axe Barwa-Bounoukatti-Féféwa--Margui-Lelewa-Kanikleram (Tchad);
 - Les difficultés rencontrées parmi lesquelles on peut citer l'insécurité, la méconnaissance des lois et règlements sur le pastoralisme, les tracasseries administratives, le non-respect et restriction/obstruction des couloirs de passage et la recrudescence des conflits devenus de plus en plus violents et meurtriers le long de la Komadougou et du lac Tchad.
 - L'existence d'opportunités telles que le cadre de coopération bilatérale avec l'Etat du Borno au Nigeria depuis 2019 sur les conflits liés à la transhumance, le Comité Régional de transhumance, l'accompagnement du centre HD qui traite de la conflictualité mais aussi des questions liées à la transhumance au niveau de la zone transfrontalière avec le Tchad
19. **La situation de la transhumance dans la région du Lac au Tchad**, présentée par Dr ABAKAR Mahamat Nour Mallaye, Délégué Provincial de l'Elevage et des Productions Animales du Lac, s'est attachée à :
- Expliquer les raisons des pasteurs qui traversent les frontières internationales pour utiliser les ressources des terrains de parcours, pour faire du commerce et diversifier leurs moyens d'existence, ainsi que pour échapper aux risques et aux menaces ;
 - Identifier les défis du pastoralisme transfrontalier qui se résument conflits dans les zones frontalières, à la fermeture des frontières entre les pays, la restriction de la libre circulation et de l'accès des pasteurs et de leurs troupeaux aux parcours, la restriction du commerce transfrontalier à cause de l'insécurité et de la fermeture des frontières, l'absence de réglementation propre à la transhumance alors que la LOAH attend les textes d'applications et les exactions des insurgés de Boko Haram à travers des vols de bétail, des meurtres, des viols et des prises d'otages et ;
 - Formuler des recommandations portant sur : la mise en place d'une politique régionale concertée pour prévenir les risques ; la mise en place d'un cadre de concertation entre les pays pour une vision partagée du pastoralisme à l'échelle des circuits réels des mobilités animales, des échanges de produits et de services d'élevage et la mise en place des couloirs sécurisés pour relancer les exportations des animaux sur pieds vers les pays voisins.
20. Au terme des présentations, **les participants ont échangé sur des points d'intérêt pour le futur cadre de concertation Diffa-Lac**. Ce sont notamment :
- la nécessité de la prise en compte de la transhumance interne, entre communes et entre régions, par le PRAPS en plus de la transhumance transfrontalière ;
 - la perspective de l'élargissement du cadre de concertation aux autres régions du corridor, à savoir la Région de l'Extrême Nord du Cameroun et l'Etat du Borno du Nigeria ;
 - l'accompagnement du processus de mise en place du cadre de concertation Diffa-Lac et l'appui technique et financier à la mise en œuvre des actions identifiées ;

- la mise en place du Comité National de Transhumance (CNT), avec des démembrements aux échelles régionale, départementale et communale ;
- la préservation de la race bovine Kouri, endémique dans le bassin du lac Tchad, dont les effectifs ont subi une réduction drastique depuis 2014 en raison des pertes dues à la crise sécuritaire liée au groupe Boko Haram ;
- la diversité des systèmes d'élevage transhumants, y compris les systèmes transhumants chameliers qu'il conviendrait de prendre en compte dans le futur cadre de concertation ;
- la question d'action humanitaire pour assister les victimes de la crise sécuritaire ;
- le risque de transmission de maladies animales par les troupeaux transhumants Kokolodji du Niger qui traversent la frontière tchadienne sans avoir été vaccinés ;
- la nécessité d'améliorer l'accès aux services sociaux de base dans les 2 régions ;
- le blocage de 2 des 3 axes de transhumance entre la région de Diffa et celle du Lac pour cause d'insécurité, seul l'axe Djigoumi (Niger) – Daboua (Tchad) est actuellement fréquentable

4.3. Session 3 : Expérience et acquis de l'Accord bilatéral Maradi-Katsina

21. **La présentation de la genèse de l'Accord bilatéral Maradi – Katsina**, faite par AMADOU Djafarou de l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger, a été focalisée sur :

- Les facteurs favorables comprenant une coopération entre AREN et MIYETTI ALLAH très ancienne, une très grande mobilisation des organisations pastorales à Maradi et à Katsina autour de cette problématique, un engagement résolu des autorités régionales (CR, Gouvernorat) à accompagner le processus et un soutien déterminant des partenaires techniques et financiers (Coop. Suisse, RBM, PRAPS, ...) ;
- Les défis à relever regroupant l'amenuisement des ressources pastorales, l'insécurité liée à la crise engendrée par le phénomène de « BOKO HARAM », le vol organisé à grande échelle du bétail, la méconnaissance des textes et leur faible application par les Etats et les acteurs, l'accès aux marchés de bétail transfrontaliers du fait des tracasseries administratives et l'information des pasteurs et leur formation.
- Les grandes étapes du processus consistant à répondre aux questions suivantes : comment identifier et formuler le problème ? comment faire adhérer tous les acteurs impliqués ? comment créer l'inclusion sociale de tous les acteurs dans le processus d'élaboration du protocole et prendre en charge leurs préoccupations ? comment impliquer les autorités nationales du Niger et fédérales du Nigéria ? comment démarrer les activités de mise en œuvre de l'Accord ?
- Le bilan de la mise en œuvre de l'Accord dont les principaux acquis sont : l'institutionnalisation de la gestion concertée inter-Etats de la transhumance transfrontalière, la promotion et protection des droits des pasteurs et des communautés riveraines des parcours pastoraux transfrontaliers et le Soutien au développement de l'économie pastorale transfrontalière ;
- Les principales difficultés rencontrées parmi lesquelles : le ralentissement considérable de la mobilité des hommes et des troupeaux dû à la crise sécuritaire qui s'est traduite par des attaques et kidnapping opérés par des bandits armés qui réclament des rançons dans l'Etat fédéré de Zanfara et qui a beaucoup impacté l'Etat de Katsina et la région de Maradi et ; la Crise sanitaire mondiale (COVID-19).

22. **Les échanges qui ont suivi cette présentation** ont permis aux participants de tirer des enseignements pour le futur cadre de concertation Diffa-Lac. L'attention a été portée sur les points suivants :

- l'engagement des acteurs locaux dans les 2 régions ;
- l'engagement des autorités régionales ;
- le suivi du fonctionnement du cadre de concertation notamment par les organisations professionnelles pastorales ;

- l'élaboration d'un plan de communication pour informer et sensibiliser toutes les parties prenantes en vue de leur adhésion au cadre de concertation et ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne du cadre de concertation.

4.4. Session 5 : Travaux de groupe

23. Les travaux de groupe ont consisté, pour les participants, à : (i) identifier les contraintes à l'exercice de la transhumance transfrontalière, (ii) identifier les défis, les axes stratégiques et actions prioritaires et, (iii) identifier les acteurs-clés et leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de l'Accord bilatéral Diffa-Lac.
24. Au terme des travaux de groupe, les principales contraintes identifiées sont les suivantes : l'insuffisance et la méconnaissance des textes sur la transhumance transfrontalière ; (ii) l'insuffisance de services sociaux de base (réseau téléphonique etc...) ; (iii) l'analphabétisme des pasteurs et agropasteurs ; (iv) l'insuffisance des données sur la transhumance transfrontalière ; (v) l'insuffisance et difficultés d'accès aux points d'eau le long des axes de transhumance ; (vi) la compétition liées à l'accès aux ressources pastorales ; (vii) l'insécurité et la stigmatisation des éleveurs ; (viii) les attaques à main armée, vols de bétail et kidnappings et ; (ix) la dégradation de l'environnement et de la biodiversité
25. Les contraintes identifiées plus haut ont été traduites en défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord bilatéral, à savoir :
- La sécurisation des axes stratégiques de la transhumance et des zones d'accueil ;
 - L'information et la formation des pasteurs (textes sur le pastoralisme et la transhumance, alphabétisation fonctionnelle et la promotion des écoles nomades) ;
 - La contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes du lac Tchad (génération des bourgoutière, conservation de la race Kouri, etc.) ;
 - L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé humaine et animale, éducation) ;
 - La promotion du dialogue bilatéral ;
 - L'harmonisation des textes sur la transhumance et ;
 - Le renforcement de la résilience des éleveurs transhumants face au changement climatique, à l'insécurité et à la pandémie de la COVID-19 ;
26. En vue de relever les défis à l'exercice de la transhumance entre les 2 régions, les participants ont défini des axes stratégiques assortis d'actions prioritaires. Les principaux axes retenus sont les suivants :
- Axe 1. Sécurisation des axes stratégiques de la transhumance et des zones d'accueil
 - Axe 2. L'information et la formation des pasteurs (textes sur le pastoralisme et la transhumance, alphabétisation fonctionnelle et la promotion des écoles nomades)
 - Axe 3. Contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes du lac Tchad (régénération des bourgoutière, conservation de la race Kouri etc...)
 - Axe 4. Améliorer l'accès aux services sociaux de base (Santé humaine et animale, éducation)
 - Axe 5. Promouvoir le dialogue bilatéral
 - Axe 6. Mise en place d'un cadre réglementaire régissant la transhumance transfrontalière entre les deux régions
 - Axe 7. Renforcement de la résilience des transhumants face au changement climatique, à l'insécurité et au Covid 19
27. **L'analyse des acteurs** a permis d'identifier les acteurs-clés avec leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de l'Accord bilatéral : ainsi :
- CILSS / PRAPS : Organiser, financer et faciliter les rencontres et les ateliers, mobiliser l'expertise technique ;
 - CBLT : assurer le suivi et contrôle des ressources naturelles autour du BLT et la mobilisation des PTF
 - CEBEVIRHA : appui technique et financier

- CEDEAO et CEEAC : appui l'élaboration des textes règlementant le processus, accompagnement technique et financier et valorisation des acquis lors des rencontres de haut niveau
- ABN : accompagnement technique et financier
- APSS et RBM : contribution à l'élaboration et Diffusion des textes auprès des acteurs et mise en place de cadre de Concertation transfrontalière
- Autorités Administratives (Gouverneur, Préfet, Sous-préfets) : signature et veille à l'application de l'accord bilatéral, veille à l'accès aux ressources naturelles par les transhumants (cas du Tchad)
- Services Technique de l'Elevage : veille au respect des dispositions de l'Accord bilatéral en matière de santé animale, du respect des itinéraires et la gestion durable des ressources, alimente les statistiques sur la transhumance
- Collectivités territoriales locales : contribue avec les autorités administratives au suivi de l'application de l'Accord ; Veille à l'accès aux ressources naturelles par les transhumants (inventaire des ressources pastorales, aménagements pastoraux, appui à l'élevage cas du Niger) ; Veille à la pérennisation du cadre à travers l'inscription budgétaire dans les PDC.
- Chefs traditionnels et coutumiers et les leaders d'opinions (leaders religieux, les jeunes, les OP, les groupements des femmes, les associations----) : Sensibilisation, Prévention et règlement des conflits, Négociation d'accords sociaux pour l'accès aux ressources ; Veille au respect des dispositions de l'accord
- Organisations pastorales et agropastorales et des pêcheurs (Association des Rouga et Garso, etc...) : Portage de l'accord, Engagement des autres acteurs ; Contribution à la mise en œuvre
- ONG : Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre de l'Accord bilatéral
- Programmes/Projets : Accompagnement technique et financier de l'accord bilatéral

4.5. Feuille de route

En vue de baliser les prochaines étapes du processus de mise en place de l'Accord bilatéral, les participants ont élaboré une feuille de route axé sur les activités ci-après :

- La mise en place du comité d'expert bipartite pour analyser les textes règlementant la mobilité entre les deux pays en collaboration avec les CPA, les chefs traditionnels et religieux, les comités d'entente et de médiation, des partenaires avec avis
- La mobilisation d'un expert en coopération transfrontalière
- L'élaboration du premier draft de l'Accord par le comité de rédaction
- L'organisation d'un atelier d'acteurs impliqués pour partager et amender le draft
- La transmission aux autorités compétentes du projet d'Accord pour validation et ;
- La cérémonie de signature officielle de l'Accord

4.6. Recommandations

28. Au terme des travaux du Forum, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Aux Etats

- Doter les parcours de la zone transfrontalière entre les régions de Diffa et de Bol en infrastructures d'hydraulique pastorale ;

Au PRAPS régional

- Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre de la feuille de route ;
- Renforcer les capacités des acteurs du cadre bilatéral sur les législations pastorales ;

- Renforcer les échanges d'expérience et le partage des connaissances dans le cadre de la gestion des conflits liés à la transhumance transfrontalière

Au PRAPS pays

- Prendre en compte les activités du cadre bilatéral dans sa planification pluriannuelle.

A tous les acteurs

- S'engager pleinement dans le processus de mise en place de l'Accord bilatéral sur la gestion de la transhumance entre les 2 régions.

Fait à Niamey, le 7 juillet 2021